



REGLEMENT D'AFFOUAGE FAÇONNE CAMPAGNE 2023-2024

Engagement du bénéficiaire

Je soussigné **Mr / Mm**, résident fixe au
de la commune de Saint Jean d'Arvey, reconnais avoir pris connaissance du règlement d'affouage 2023-2024 ainsi que des conseils de sécurité précisés dans son annexe 2.

En tant que bénéficiaire de l'affouage pour la campagne 2023-2024, je m'engage à :

- ➔ respecter ce règlement et ses annexes ;
- ➔ respecter les engagements pris par la commune au titre de la certification PEFC ;
- ➔ ne pas revendre tout ou partie du bois de chauffage qui m'a été délivré en nature par la commune, conformément à l'article L.243-1 du Code forestier ;
- ➔ souscrire une assurance « responsabilité civile Chef de famille », informer mon assureur de mes activités d'affouagiste-exploitant et présenter une copie de l'attestation de cette assurance en cours de validité ;
- ➔ avertir tout parent ou ami m'aidant à exploiter ma portion d'affouage, qu'il doit s'assurer qu'il a souscrit une assurance « responsabilité civile Chef de famille » et qu'il a informé son assureur de ses activités d'affouagiste-exploitant.

Fait en deux exemplaires originaux paraphés et signés, à, le...

Signature de l'ayant droit

«Prénom» «NOM»